



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit de médecins psychiatres dans le département de l'Ain

Question écrite n° 17551

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de psychiatres dans le département de l'Ain, en particulier au centre psychothérapique de l'Ain (CPA) à Bourg-en-Bresse. Le constat est le suivant : entre 2010 et 2019, le nombre d'équivalents temps plein est passé de 68 à 59, dont 16 ont plus de 62 ans. Pour tenter de pallier cette situation, l'ORSAC, association gestionnaire du CPA, a eu recours, en 2018, à l'intérim médical avec au moins trois temps plein en permanence pour un coût annuel de 1,2 million d'euros, en raison de la succession de 26 médecins intérimaires depuis mars 2018. Cette solution d'emploi par intérim ne peut être pérenne en ce qu'en plus d'être onéreuse, elle contribue à la démobilisation des équipes et à la perte de repères des patients les plus fragiles hospitalisés sur de longues durées. En ce début d'année 2019, onze postes de médecins psychiatres restent encore vacants au sein du CPA. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation désastreuse, qui pour l'heure ne va pas en s'améliorant, et rendre plus attractifs ces postes en centre psychothérapique.

Texte de la réponse

La question de la démographie des psychiatres constitue une priorité du Gouvernement. S'agissant du centre psychothérapique de l'Ain, de nombreuses mesures correctrices ont été prises en s'appuyant sur le rapport public établi par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Cet établissement a été accompagné par l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, aussi bien dans l'élaboration de son plan d'actions que dans la définition des orientations de son nouveau projet médical. Ce nouveau projet, plus ouvert sur la cité, respectueux des droits des patients, renforçant les soins de réhabilitation psychosociale, devrait de nouveau attirer, progressivement, de jeunes psychiatres. En attendant, un travail complémentaire est effectué au sein de l'établissement pour assurer sa juste place à chaque professionnel au sein des équipes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17551

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2046

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3091